

Un timbre-poste «Les Malvoyants»



Trottoirs dangereux, signalisations adaptées quasi inexistantes, obstacles omniprésents, il est facile d'imaginer la difficulté éprouvée par les personnes aveugles ou malvoyantes pour se déplacer au cœur de notre jungle urbaine.

Heureusement, elles peuvent se fier au dévouement et la maîtrise de chiens guides pour faciliter leur quotidien et mener une vie sociale digne.

Des chiens qui sont spécialement entraînés pour mener à bien cette mission hors du commun.

À partir de l'âge de 12 mois, le jeune chien entre en éducation pour une période de 6 à 9 mois. Pendant cette période, il va apprendre à éviter les multiples obstacles susceptibles de blesser ou de gêner son futur maître. Progressivement, il va également être à même de détecter les passages pour piétons, les entrées ou encore les escaliers.

Une fois sa formation terminée, le chien entre en stage d'apprentissage avec son futur maître aveugle ou malvoyant. Cette découverte mutuelle se fait tant à l'école de dressage qu'au domicile du maître et dans les lieux qu'il fréquente habituellement.

Finalement, le chien et son maître formeront un tandem inséparable, uni par un profond lien d'affection réciproque.

Sur ce timbre-poste, la valeur d'affranchissement de 0,70 € est également inscrite en braille.



Photos :
www.chienguide.org

Prix du timbre: 0,70 €

Création graphique : Vidale & Gloesener, Luxembourg ;
Impression : Offset par CARTOR SA, La Loupe (F) ;
Dimensions : 40 x 30 mm, 20 timbres à la feuille.